

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2023

Le conseil municipal dûment convoqué le 27 novembre 2023 s'est réuni en session ordinaire lundi 04 décembre 2023 à 19 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

Le maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Projet Intermodal Beynac

I - APPROBATION DU PROJET DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal est adopté après la modification suivante :

4. Rampe accès norme handicapé de l'office du tourisme

« Cet aménagement est obligatoire et permettra de conserver le label Qualité Tourisme ».

II - CREATION D'EMPLOI AU GRADE DE TECHNICIEN

À la suite d'un avis favorable du dossier de promotion interne d'un agent technique et de son inscription sur les listes d'aptitude, le conseil municipal, après délibération, accepte la création de ce poste au grade de technicien.

III - BIENS SANS MAITRE

Le maire fait un point sur la procédure qui est toujours en cours, l'affichage, l'envoi du courrier aux propriétaires ont été faits. A ce jour personne ne s'est manifesté dans les héritiers. La procédure d'affichage de 6 mois arrive à son terme. Lors d'un prochain conseil municipal, une délibération devra être votée pour l'incorporation ou non au domaine public.

IV - ACHAT PARCELLE AB 43

La municipalité propose d'acheter l'ancien atelier de ferronnerie situé tout près des ateliers municipaux, ce qui permettra l'extension de ceux-ci.

Le tarif fixé par le vendeur est de 60 000€ net vendeur.

V - FACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES DE L'ACHAT DE CHAPITEAUX

En 2011, une convention est signée entre les communes de Beynac, La Roque Gageac, Saint Vincent de Cosse, Vézac et Vitrac indiquant que les frais inhérents à l'entretien des chapiteaux sont partagés entre les communes pré citées.

L'achat de nouveaux chapiteaux, portant la surface totale à 100M2, implique de rédiger un avenant à la convention en précisant les nouvelles dimensions.

La commune de La Roque Gageac chargée de la gestion de ces chapiteaux est facturée de l'intégralité de cette dépense, il convient donc de refacturer la part de l'achat de ce matériel à chacune des communes membres, soit : 2233.80€.

Pour rappel, le coût total de l'achat de ce matériel est de 11 169.00€HT

VI - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR VERS LA COMMUNE

Suite à l'approbation du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) la CCSPN (communauté de communes Sarlat Périgord Noir) a dû redéfinir les droits de Prémption Urbain (DPU). La décision de déléguer cette compétence à chacune des communes a été actée lors du conseil communautaire du 02/10/2023.

La délégation est votée à l'unanimité par le conseil municipal, cet état de fait est donc acté.

La commune sera donc compétente en matière de Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones U et AU, à l'exception des zones UX, AUX, et 2AUX, qui restent dans les compétences de la communauté de communes Sarlat Périgord Noir.

VII - EMBAUCHE AGENT RECENSEUR

2 districts sont définis sur notre commune pour procéder au recensement de sa population, de ce fait deux agents recenseurs ont été nommés.

Guillaume Barland, employé communal, qui adaptera son emploi du temps aux contraintes du recensement durant cette période, du 05/01 au 20/02/2024.

Daniel Carrier, à qui la commune établira un contrat de travail sur les mêmes dates.

VIII - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPQS) DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

Approuvé à l'unanimité

Il est demandé que ce rapport soit déposé sur le site

IX - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE (RPQS) DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2022 DE LA COMMUNE

Approuvé à l'unanimité

Il est demandé que ce rapport soit déposé sur le site

X - POINT FALAISES

L'entreprise ALTIROC, qui a précédemment effectué des travaux dans la falaise, pour la commune, a été consultée, le fort a été contrôlé, rien n'a été fait au niveau de la propriété Bergeret.

La sous-préfecture demande à la commune qu'un bilan soit réalisé car cette dernière rappelle au maire, qu'en cas d'accident c'est la commune qui est responsable.

Les travaux ne peuvent pas être sectionnés et réalisés par tranche, une étude globale doit donc être réalisée pour la vérification de la falaise et sa sécurisation au besoin, un dossier d'aides peut être déposé au Fonds Vert.

XI - PROJET INTERMODAL BEYNAC

Le conseil départemental de la Dordogne a présenté son nouveau projet de mobilités pour le Triangle d'Or de la vallée de la Dordogne (Sarlat - Domme - Saint-Cyprien). La mobilité douce (train, gare de Castelanud /Fayrac, vélo, voie verte) et bus remplacerait le contournement routier et permettrait que la traversée de Beynac ne soit pas engorgée.

Le conseil municipal ne se prononce pas.

XII - QUESTIONS DIVERSES

✓ Point Parking

Les résultats de la saison au niveau des parkings ont été annoncés, la recette totale est encore supérieure à la précédente, les aménagements réalisés en 2022 ont porté leurs fruits et le nombre de visiteurs a été très bon.

✓ Vitesse sur la D703

Une lettre a été adressée au Président du département, accompagnée d'une pétition signée par les riverains, pour que la vitesse sur la D703, Route des Résistants (lieu-dit Gaillardou), soit limitée à 50km/h. Une demande d'aménagement (radar double sens) a aussi été demandée.

✓ Travaux Toilettes

Après consultation d'un architecte, le montant total des travaux des toilettes dépasse 40 000 € donc un appel d'offre doit être fait. Nous devons établir un plan de financement et éventuellement établir des dossiers de demandes d'aides. Dans cette attente, il est envisagé de positionner des toilettes provisoires pour la saison prochaine.

✓ Une demande a été faite de demande de nettoyage du Lavoir situé sur le chemin du Pech du Luc.

✓ Festi zik, une animation (concert) proposée par le Point Information Jeunesse de la CCSPN, cette animation sera plutôt proposée au comité des fêtes.

✓ Calendrier Festivités Noël et début d'année

27.28.29. Décembre petite restauration proposée sur la place par différentes associations

Cérémonie des vœux du maire : Dimanche 07 janvier 2024 11h00

Repas des Aînés : Portage du repas de fêtes par les élus le dimanche 14 janvier 2024

La séance est levée à 21h00